

Conseil Communautaire
Séance du 29 Septembre 2022

Délibération N° 2022 09 070 : Finances – Budget Annexe 85650 Lotissement Val du Loir
– Décision modificative n°1-2022

L'an deux mille vingt deux, le 29 Septembre à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Dominique MANCEAU (suppléant de Mme Gaultier) ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Dominique PETER	Galiène COHU
Monique GAULTIER	Suppléante Dominique MANCEAU
Philippe WEHRLE	Hervé RONCIERE
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Suppléant Pascal CHAPEAU
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Gérard RICHARD	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé

Secrétaire de séance : Myriam Martineau

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/09/2022

M. le Président expose :

Considérant qu'en raison de sa nature, le budget annexe 85650 « Lotissement du Val de Loir » ne pouvait être crédité au compte 1068 par une affectation des résultats de clôture 2021 ;

Vu les résultats d'exercice 2021 sur le budget annexe 85650 ;

Vu la délibération n°2022 03 017 portant affectation des résultats 2021 sur les budgets primitifs 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré,

1. Décide de modifier l'affectation du résultat 2021 du budget annexe 85650 « Lotissement du Val de Loir », comme suit :

EXERCICE COMPTABLE 2021	LOTISSEMENT DU VAL DE LOIR
	85650
INVESTISSEMENT	
Dépenses	22 771,60
Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	-22 771,60
Résultat antérieur reporté	0,00
Excédent	
Besoin de financement	-22 771,60
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	22 771,60
Recettes	22 771,60
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté	45 632,41
Excédent (à affecter / reporter)	45 632,41
Déficit	
AFFECTATION BP 2022	LOT. VAL DE LOIR
En réserve compte 1068	0,00
Report en fonctionnement compte 002	45 632,41
Excédent d'investissement à reporter 001	
Déficit d'investissement à reporter 001	-22 771,60

2. Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépenses et en recettes, constituant la décision modificative n°1-2022 sur le budget annexe n° 85650, suivante :

Décision modificative n°1-2022 - Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Code Fonction	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
002	002	01	Excédent de fonctionnement		22 771,60
65	657351	60	Excédent des budgets annexes	22 771,60	
				22 771,60	22 771,60

Décision modificative n°1-2022 - Section d'investissement

Chapitre	Article	Code Fonction	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
10	1068	01	Affectation du résultat 2021		-22 771,60
27	276351	60	GFP de rattachement		22 771,60
					0,00

3. Autorise Monsieur le Président à régulariser également l'affectation des résultats 2017/2018, en reprenant au compte 1068 la somme de 28 358,42 €. Ces opérations ayant été prévues au budget primitif, aucun mouvement de crédits n'est à prévoir.

Adopté à l'unanimité.

Le Président
M. Hervé RONCIÈRE



Secrétaire de séance
Dydom MARTINEAU
Martineau